



DÉCISION DU MAIRE

(Application des articles L. 2122.22 et L 2122.23 du C.G.C.T.)

N° : DM 25-24

Date : 11 JUIN 2025

Mis en ligne le : 11 JUIN 2025

Domaine d'intervention : FINANCES

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE NATIONALE DU SPORT, POUR LA RENOVATION DU STADE SYNTHETIQUE CARPENTIER

N° ACTE : 7.5

Le Maire de Vitrolles,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 2122.22 et L 2122.23,

Vu la délibération n°20-47 en date du 26 Mai 2020 donnant délégation de pouvoir au Maire,

Vu la délibération n°23-02 en date du 03 Février 2023 donnant délégation de pouvoir au Maire,

Considérant le projet de changement de gazon synthétique du stade Carpentier mené par la Ville;

Considérant que l'Agence Nationale du Sport propose un financement de ce type d'équipement dans son "plan 5000 équipements" ;

D É C I D E

Article 1 : De solliciter une aide financière au taux le plus élevé possible auprès de l'Agence Nationale du Sport pour les travaux de rénovation du stade synthétique Carpentier.

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes relatifs à cette demande de financement.

Article 3 : De s'engager à financer sur les fonds propres de la Commune un minimum de 20% du montant total des financements apportés par des personnes publiques à ce projet.

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

Le plan de financement prévisionnel est le suivant, la subvention sollicitée auprès de l'Agence Nationale du Sport est de 169 765 € :

COUT DU PROJET HT		FINANCEMENT		% Financement
848 825 €		ETAT DSIL	67 986 €	8,01%
		Agence Nationale du Sport	169 765 €	20,00%
		Fonds d'Aide au Football Amateur	50 000 €	5,89%
		Autofinancement Ville	561 074 €	66,10%
TOTAL DEPENSES	848 825 €	TOTAL RECETTES	848 825 €	100%

Article 4 : La présente Décision du Maire entre en vigueur dès sa signature et les formalités de l'article L 2131.1 du CGCT accomplies.

Article 5 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet et à Monsieur le Trésorier.



Loïc GACHON
Maire de Vitrolles